

DECISION
de versement d'une aide à la transformation
numérique – CERADEL

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

VU le règlement n°2023/2831 de la commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2, et L5211-3,
VU la délibération n° 5.1 du 15 février 2024 relative à l'évolution du dispositif d'aide à la transformation numérique des entreprises,
VU la convention relative à la mise en œuvre du SRDEII concernant le dispositif d'aide à la transformation numérique,
VU la demande d'aide à la transformation numérique déposée par l'entreprise CERADEL 27 janvier 2025,
VU l'avis simple de la commission mixte en date du 26 mai 2025,

CONSIDERANT que la société justifie à travers ce projet de transformation numérique, le souhait d'acquérir du matériel de visioconférence afin d'améliorer les échanges entre les collaborateurs et le pilotage des différents sites.

CONSIDERANT que l'aide financière, est calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT éligibles réalisées, cette assiette ne pouvant être supérieure à 10 000€ HT,

CONSIDERANT que le montant total des dépenses HT réalisées est de 10 300 € HT ; en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : $10\ 000 * 50\ \% = 5\ 000\ \text{€}$.

D E C I D E

D'attribuer à l'entreprise CERADEL, dont le siège est situé au 53, rue de la Filature - Zone d'Activité le Prouet - 87350 Panazol, une aide financière d'un montant maximal de 5 000€.

De signer la convention de financement précisant les modalités de versement, à intervenir avec l'entreprise CERADEL, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

D'imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le **23 JUIL. 2025**

Le Président de Limoges Métropole,


Guillaume GUERIN

Publié le : 24 juillet 2025

Cette décision fera également l'objet d'une notification auprès de l'intéressé
Accusé de réception : Ministère de l'intérieur
087-248719312-20250723-AU25_26996H1-AU
Reçu en Préfecture le 24/07/2025